

Détention préventive : un nouveau record !

Selon une étude de l'Institut National de Criminologie et de Criminologie (INCC), la détention préventive, qui consiste à priver un individu de liberté avant qu'il ne soit jugé, est de plus en plus pratiquée en Belgique. On est passé de 1.500 détentions préventives en 1980 à 3.600 en 2014, ce qui représente 31,2 % de l'ensemble des détenus. Et les chiffres que nous a livrés ce mardi le SPF Justice confirment cette tendance à la hausse.

Hier, il y avait dans les prisons belges, 11.028 détenus dont 3.709 en attente d'un jugement, ce qui représente 33,63 %. Un record ! Ces présumés innocents restent en moyenne 102,5 jours derrière les barreaux.

Par rapport aux pays voisins, la Belgique fait fort : pour 100.000 habitants, on place 29,8 individus en préventive, contre 25,6 en France et 13,8 en Allemagne.

Quels sont les facteurs de risque de se retrouver en préventive et longtemps ? Pour le savoir, les chercheurs de l'INCC se sont penchés sur 915 dossiers mis à l'instruction (entre 1993 et 2008) à Bruxelles, Anvers et Liège et concernant 1.490 personnes. Ré-

sultat : si vous êtes un suspect non-Belge (61,9 % des cas étudiés), si vous êtes âgé de 19 à 25 ans (34,24 %), si vous êtes un homme (93,7 %), si vous n'êtes pas marié (81,1 %), si vous n'avez pas d'enfant (80,4 %), si vous êtes sans revenu (50,9 %) et si vous avez déjà été condamné à la prison, vous risquez fort de vous retrouver derrière les barreaux à titre préventif. Et plus vous accumulerez ces facteurs, plus longue sera votre détention.

Une majorité des suspects en préventive (53 %) doivent attendre un jugement pour y mettre fin. Les autres sont libérés avant le procès.

LIBÉRÉS SOUS CONDITIONS

« On constate là une énorme évolution », note Carole Tange, chercheur à l'INCC. « Lorsqu'on libère, c'est de plus en plus sous conditions. Ces libérations sous conditions ne diminuent cependant pas le nombre de détentions préventives ». En 1993, 9 % des détenus en préventive étaient libérés sous conditions, contre 27,30 % en 2008. Les libérations simples ont évolué dans l'autre sens : 8 % en 1993 et 27,60 % en 2008. Les libérations sous caution restent stables, autour de 4 %.

F. DE H.